

ANNEXE 4

Demande d'autorisation—AERODROME DE STRASBOURG-ENTZHEIM

VISITES PRISES DE VUES REPORTAGE Utilisation DRONE

Toute demande doit être adressé au moins 15 jours avant.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR	
Nom Prénom	
Société - Organisme	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE		
Zone demandée	<input type="checkbox"/> Côté Ville	<input type="checkbox"/> Côté Piste
Date :	Heure :	Durée prévue :
Objet de la demande		
Lieu concerné		

CONSULTATION		
Organisme - service	Avis - remarques	Nom et visa
AEROPORT SXB		

Avis et accord des Services de l'Etat (DSAC NE – DOUANES – BGTA) transmis par retour de mail en cas de demande côté piste.

Si demande pour le côté ville, elle est transmise pour information aux services nommés ci-dessus.

Décision DPAF :

(Pour information) UTILISATION de DRONE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'autorisation Exploitant de l'Aérodrome (délai 7 jours) : c.baudouin@strasbourg.aeroport.fr et g.mart@strasbourg.aeroport.fr 2. Demande de protocole Accord SNA NE (délai 5 jours) : Formulaire de déclaration : https://clearance.aero ou https://france.uspacekeeper.com

(Pour information) CONSULTATION VOL DE DRONE		
Organisme - service	Avis - remarques	Nom et visa
AEROPORT SXB Responsable Sécurité Aéroportuaire et/ou SGS		

Modalités d'accès au côté piste de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim
 Décision modificative n° 25 20 DIV-SUR/DASC-NE du 18 mars 2025